

PARLEMENT EUROPÉEN

1999



2004

Commission juridique et du marché intérieur

PE/VI/PV/02-55

PROCÈS-VERBAL

de la réunion du jeudi 7 novembre 2002, de 15 heures à 18 h 30
BRUXELLES

La séance est ouverte à 15 h 5, salle ASP 1 G 3, sous la présidence de Manuel Medina Ortega, doyen.

En présence du Conseil et de la Commission européenne

1. Adoption du projet d'ordre du jour PE 324.166
Le projet d'ordre du jour est adopté.

2. Inventions mises en œuvre par ordinateur: brevetabilité
00/137 – RB
***I T07732 – (COD020047 – COM(2002) 92 – C5-0082/2002)
Rapporteur: Arlene McCarthy
AUDITION PUBLIQUE

Interviennent: le président, qui remercie les nombreux orateurs de l'audition, et la rapporteuse, qui résume l'état de la procédure en cours et expose les principales questions que pose la proposition de directive, avant de souhaiter la contribution fructueuse des experts et des participants présents à la réunion. Les experts invités prennent ensuite la parole et répondent aux questions de Michel Rocard, Manuel Medina Ortega, Luis Berenguer Fuster et Joachim Wuermeling.

3. Date de la prochaine réunion
mercredi 27 novembre 2002, de 15 heures à 18 h 30
jeudi 28 novembre 2002, de 9 heures à 12 h 30 et de 15 heures à 18 h 30.

La séance est levée à 18 h 5.

PARLEMENT EUROPÉEN

1999



2004

Commission juridique et du marché intérieur

Audition sur la brevetabilité des inventions mises en œuvre par ordinateur (COM(2002) 92)

**Jeudi 7 novembre 2002
de 15 heures à 18 h 30**

Parlement européen
Bâtiment Altiero Spinelli, salle ASP 1G3

Projet de programme

- | | | | |
|------------------|---|--------------------|--|
| 15 heures | - | 15 h 5 | Accueil par M. Giuseppe Gargani, président |
| 15 h 5 | - | 15 h 10 | Allocution d'ouverture de Mme Arlene McCarthy, rapporteur de la commission juridique et du marché intérieur |
| 15 h 10 | - | 15 h 30 | Représentants de l'Office européen des brevets (OEB), des tribunaux nationaux des brevets et des professionnels |
| | | 15h10-15h15 | Un représentant de l'OEB – Direction générale "Examen" |
| | | 15h15-15h20 | Un représentant de l'OEB – Direction générale "Questions juridiques" |
| | | 15h20-15h25 | Dr Hans-Georg Landfermann, président de la Cour fédérale allemande des brevets (<i>Bundespategericht</i>) |
| | | 15h25-15h30 | M. Bob Hart, juriste spécialisé en brevets |
| 15 h 30 | - | 15 h 55 | Groupes d'intérêt (secteur du logiciel, logiciel libre, PME, organes représentant les logiciels et le secteur) |
| | | 15h30-15h35 | M. Harald Hagedorn, Association des industries européennes des technologies de l'information et des communications (EICTA) |

- 15h35-15h45 M. Hartmut Pilch, *Förderverein für eine Freie Informationelle Infrastruktur e.V.* (FFII) et Alliance Eurolinux
- 15h45-15h50 M. Dominic Sweetman, directeur d'une PME
- 15h50-15h55 M. Christian N'Guyen, directeur de la propriété intellectuelle, Thales (UNICE)
- 15 h 55** - **16 h 15** Séance de questions et réponses
- 16 h 15** - **16 h 45** Experts universitaires
- 16h15-16h25 M. Reinier Backels, chercheur de projet à l'Institut de droit informatique à l'Université d'Amsterdam (IViR)
(présentation d'une étude commandée par le Parlement)
- 16h25-16h35 Prof. Alberto Bercovitz Rodriguez-Cano
- 16h35-16h45 Prof. Michel Vivant, Université de Montpellier
- 16 h 45** - **18 h 20** Séance de questions et réponses au cours de laquelle des questions pourront également être posées à M. Anthony Howard, représentant de la Commission européenne
- 18 h 20** - **18 h 30** Synthèse de Mme Arlene McCarthy, rapporteur

LISTE DES QUESTIONS À ADRESSER AUX EXPERTS

Veillez noter que cette liste n'est fournie qu'à titre indicatif et que les experts sont libres d'évoquer d'autres thèmes qu'ils jugent importants.

QUESTIONS ADRESSÉES PRINCIPALEMENT AUX JURISTES ET AUX UNIVERSITAIRES

1. Une telle directive est-elle nécessaire ou peut-on laisser les chambres de recours de l'Office européen des brevets (OEB) et les tribunaux nationaux des brevets régler la question? Quelles seraient les retombées de divergences entre la Convention sur le brevet européen (CBE) et la directive concernant la brevetabilité des inventions mises en œuvre par ordinateur?
2. À supposer qu'une telle directive soit nécessaire, comment doit-elle s'accorder avec le système en vigueur de protection par droit d'auteur, eu égard notamment à l'article 6 proposé?
3. Dans quelle mesure éventuelle les conditions de brevetage des inventions mises en œuvre par ordinateur, énoncées dans la proposition de la Commission, diffèrent-elles des conditions de brevetage d'autres inventions techniques?
4. Quels sont les avantages et les inconvénients de protéger les logiciels au moyen d'un droit d'auteur, d'une part, ou d'un brevet, d'autre part?
5. Dans quelle mesure éventuelle la proposition de la Commission diffère-t-elle de la pratique de l'OEB?
6. Quelle est l'incidence des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC)? L'article 5, notamment, est-il en contradiction avec les ADPIC dans la mesure où il imposerait des limites artificielles aux types de revendications admissibles dans ce domaine?
7. A-t-on l'intention de rendre la directive rétroactive? Si tel est le cas, quels sont les effets recherchés?
8. La proposition est-elle juridiquement étanche (question de sécurité juridique)?
9. La Convention sur le brevet européen n'est pas cantonnée aux États membres de l'Union européenne. Quelles seraient les répercussions de cet état de fait dans l'éventualité d'une adoption de la directive? Quelles sont les différences éventuelles entre les États membres de l'Union européenne et les pays candidats en matière de délivrance de brevets pour des inventions mises en œuvre par ordinateur et de jurisprudence afférente?

*QUESTIONS ADRESSÉES PRINCIPALEMENT AUX REPRÉSENTANTS
DE L'INDUSTRIE ET DES LOGICIELS LIBRES*

1. La proposition de directive présente-t-elle véritablement un intérêt quelconque? Quelle valeur ajoutée la protection par brevet présenterait-elle par rapport à la protection par droit d'auteur pour a) l'industrie en général et b) les PME en particulier?
2. Quel est le bien-fondé d'une démarche qui consisterait à emboîter le pas aux États-Unis (brevetabilité des méthodes commerciales) ou la brevetabilité de telles méthodes doit-elle être clairement et nettement prohibée?
3. La directive parviendra-t-elle à réaliser ses objectifs, notamment sans produire d'effets secondaires indésirables?
4. Le système des licences (obligatoires) devrait-il être révisé pour éviter les abus du système de brevets?
5. La question des brevets "triviaux" pose-t-elle un problème? Si oui, comment doit-elle être réglée?
6. Quels sont les risques éventuels encourus par les logiciels libres? Si des risques existent, comment se fait-il que les logiciels libres et les logiciels propriétaires semblent coexister à l'heure actuelle?
7. Peut-on prétendre que les brevets risquent d'étouffer l'innovation; si tel est le cas, de quelle manière?
8. Peut-on quantifier en termes économiques/d'emplois les avantages et les inconvénients de la brevetabilité des logiciels?
9. Quelle incidence éventuelle l'adoption de mesures dans ce domaine aura-t-elle, d'une manière ou d'une autre, sur les PME?
10. Le considérant 18 et l'article 6 de la proposition de directive doivent-ils être reformulés afin de permettre la décompilation des programmes à des fins d'interopérabilité, ainsi que l'autorise la directive 91/250/CEE?

**DELTAGERLISTE/ANWESENHEITSLISTE/KΑΤΑΣΤΑΣΗ ΠΑΡΟΝΤΩΝ/RECORD
OF ATTENDANCE/LISTA DE ASISTENCIA/LISTE DE PRESENCE/ELENCO DEI
PRESENTI/PRESENTIELIJST/LISTA DE PRESENÇAS/LÄSNÄOLOLISTA/DELTAGARLISTA**

Til stede	Formandskabet/Vorstand/Προεδρείο/Bureau/Ufficio di Presidenza/Mesa/Puheenjohtajisto/J.L. Presidium: (*) Manuel Medina Ortega (f.f. P)
Anwesend	Medlemmer/Mitglieder/Μέλη/Members/Diputados/Deputés/Deputati/Leden/Deputados/Jäsenet/ Ledamöter: Janelly Fourtou, Malcolm Harbour, Arlene McCarthy, Anne-Marie Schaffner, Joachim Wuermeling
Παρόντες	Stedfortrædere/Stellvertreter/?ναπληρωτές/Substitutes/Suplentes/Suppléants/ Membri supplenti/Plaatsvervangers/Membros suplentes/Varajäsenet/Suppleanter:
Present	Luis Berenguer Fuster, Hans Karlsson, Marcelino Oreja Arburúa, Astrid Thors
Presentes	
Présents	
Presenti	
Aanwezig	
Läsnä	
Närvarande	
Art. 153,2	Francesco Fiori (for Bartolozzi)
Art. 166,3	
Endv. deltog/Weitere Teiln./ Συμμετείχαν επίσης/Also present Participaron igualmente/ Participaient également/ Hanno partecipato altresì/ Andere deelnemers/ Outros participantes/ Muut osallistujat/ Dessutom deltog	Michel Rocard (Art. 162.6)
(Dagsorden/Tagesordnung Pkt/Ημερήσια Διάταξη Σημεί/Point OJ/Punto OG/Agenda Punt/Ponto OJ/punto orden del día/ Esityslistan kohta/Föredragningslista punkt):	

* (P) =Formand/Vorsitzender/Πρόεδρος/Chairman/President/Presidente/Voorzitter/Presidente/Puheenjohtaja/Ordförande
(VP) =Næstform./Stellv. Vorsitz./Αντιπρόεδρος/Vice-Chairman/Vice-President/Vice-Presidente/Varapuheenjohtaja
Ondervoorz./Vice-Pres./Vicepres/Vice ordförande.

Til stede den/Anwesend am/Παρόν στις/Present on/Present le/Presente il/Aanwezig op/Presente em/Presente el/Läsnä/Närvarande den.

07.11.2002

<p>Efter indbydelse fra formanden/Auf Einladung d. Vorsitzenden/Με πρόσκληση του Προέδρου/At the invitation of the Chairman/Por invitacion del presidente/Sur l'invitation du président/Su invito del presidente/Op uitnodiging van de voorzitter/A convite do Presidente/Puheenjohtajan kutsusta/ På ordförandens inbjudan:</p>		
<p>Radet/Rat/Συμβούλιο/Council/Consejo/Conseil/Consiglio/Raad/Conselho/Neuvosto/Radet: (*)</p>		
<p>Kommissionen/Kommission/Επιτροπή/Commission/Comision/Commissione/Commissie/Comissão/Komissio/ Kommissionen: (*)</p>		
<p>Cour des comptes:</p>		
<p>C.E.S.:</p>		
<p>Andre deltagere/Andere Teilnehmer Επίσης Παρόντες/Also present Otros participantes/Autres participants/Altri partecipanti Andere aanwezigen/Outros participantes Muut osallistajat/Övriga deltagare</p>		
<p>Gruppernes sekretariat Sekretariat der Fraktionen Γραμματεία των Πολ. Ομάδων Secretariat political groups Secr. de los grupos politicos Secr. Groupes politiques Segr. dei gruppi politici Secr. van de fracties Secr. dos grupos politicos Poliittisten ryhmien sihteeristö Gruppernas sekretariat</p>	<p>PPE-DE PSE ELDR Verts/ALE GUE/NGL UEN EDD NI</p>	<p>O. Dreute J.A. Gil de Muro Arenas M. Colera Garzon L. Muir E. Ferrara J. Soibinet</p>
<p>Cab. du Président</p>		
<p>Cab. du Secrétaire Général</p>		
<p>Generaldirektorat Generaldirektion Γενική Διεύθυνση Directorate-General Dirección general Direction générale Direzione generale Directoraat-generaal Direcção-Geral Contrôle financier Service juridique Pääosasto Generaldirektorat</p>	<p>I II III IV V VI VII VIII</p>	
<p>Udvalgssekretariatet Ausschubsekretariat Γραμματεία επιτροπής Committee secretariat Secretaria de la comisión Secrétariat de la commission Segretariato della commissione Commissiesecretariaat Secretariado da comissão Valiokunnan sihteeristö Utskottssekretariatet</p>		<p>P. Schiffauer R. Bray U. Bux L. Mannelli P. Silveira da Cunha M. Tell</p>
<p>Assist./Βοηθός</p>		<p>E. Malouta</p>

- * (P) =Formand/Pres./Πρόεδρος/Chairman/President/Voorzitter/Puheenjohtaja/Ordförande
(VP) =Næstform./Vize-Pres./?ντιπρόεδρος/Vice-Chairman/Vice-President/Ondervoorz./Vice-pres/Varapuheenjohtaja/Vice ordförande.
(M) =Medlem./Mitglied/Μέλος/Member/Miembro/Deputado/Membro/Lid/Membro/Jasen/Ledamot
(F) =Tjenestemand/Beamter/Υπάλληλος/Official/Funcionario/Fonctionnaire/Funzionario/Ambtenaar/
Functionario/Virkamies/Tjänsteman